



P.V. AVEC ERREUR PAR L AGENT

Par **celclo**, le **22/06/2012** à **21:23**

Bjr

J'ai eu un PV de stationnement car je n'avais pas réglé le parking.

Sans contester évidemment ce manquement, l'agent a fait une erreur lorsqu'il a rédigé ce PV.

Je possède une FORD FIESTA ET L AGENT a mentionné une OPEL FIESTA.

J'ai contesté ce PV sur la base de cette erreur mais il vient de m'être répondu que je dois payer.

Est-ce normal et légal.

Il me semblait qu'une erreur sur un PV entraînait automatiquement l'annulation de celui-ci.

Qui peut me renseigner.

Merci à tous

Par **janus2fr**, le **23/06/2012** à **09:05**

Bonjour,

Pour qu'une erreur sur le PV entraîne l'annulation de celui-ci, il faut que cette erreur soit telle que l'on ne puisse plus caractériser l'infraction. Par exemple, un PV pour stationnement interdit avec une erreur sur l'adresse si à cette adresse le stationnement n'est pas interdit.

L'erreur commise sur votre PV n'a pas cet impact et le PV reste bien valable.

Par **razor2**, le **25/06/2012** à **13:25**

Bonjour, pas mieux. Pas de contestation recevable sur cet argument.

Par **celclo**, le **25/06/2012** à **17:32**

Bjr

Alors je ne comprends pas. A la limite je peux contester en disant que je ne possède pas une

OPEL et ...pourquoi pas....mes plaques ont été copiées !!!!
Je vais aller à la police pour une petite explication.
Cordialement

Par **janus2fr**, le **25/06/2012** à **18:13**

[citation]A la limite je peux contester en disant que je ne possède pas une OPEL et ...pourquoi pas....mes plaques ont été copiées !!!!

Je vais aller à la police pour une petite explication. [/citation]

J'ai du mal à vous comprendre, vous dites plus haut :

[citation]J'ai eu un PV de stationnement car je n'avais pas réglé le parking.

Sans contester évidemment ce manquement, l'agent a fait une erreur lorsqu'il a rédigé ce PV.

[/citation]

Donc vous ne contestez pas mériter ce PV, mais vous voulez contester !!!

Par **razor2**, le **25/06/2012** à **18:40**

C'est une "erreur de plume", la jurisprudence est vaste en la matière...

Par **celclo**, le **26/06/2012** à **13:48**

Et oui la jurisprudence est vaste mais si c'était un simple citoyen qui ait fait l'erreur..... que se passerait-il ????

Cordialement.....Je vais aller régler mais avec une explication de l'agent...